

Le Lien Solidaire

Bulletin édité par le Syndicat CGT des Retraité·es des Organismes Sociaux de la Vienne SROS86

N° 16
Décembre 2025

Au sommaire :

Edito

PLFSS 2026 :
un vote serré, un avenir sombre pour notre Sécurité sociale

Page 2

Le cri des femmes afghanes

Retraites : Mythes et mensonges de la capitalisation

Page 3

Centres ou maisons de santé

Travail dissimulé, marchandage, hyperexploitation

Page 4

Les assistés d'en haut

Page 5

Ruisselle...ment

Sainte Soline : les différents visages de la répression

Page 6

Brèves

PLFSS 2026 : un vote serré, un avenir sombre pour notre Sécurité sociale

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a finalement été adopté, au terme d'un vote serré. Le pire a pu être évité : abandon du doublement des franchises médicales, renoncement à geler les pensions et les minima sociaux, la réforme des retraites est elle suspendue, ou plus précisément décalée et non abrogée comme l'exige la Cgt!. Mais nombre de régressions sociales les plus brutales sont maintenues.

Les Ehpad et les hôpitaux, déjà exsangues, n'obtiendront pas les moyens indispensables pour faire face aux besoins. Le manque de moyens humains et matériels, les conditions de travail intenables, dégrade la prise en charge des usagers et la qualité des soins. Chacun peut le constater au quotidien : les demandes explosent, les budgets stagnent.

Autre mesure lourde de conséquences : la taxation des mutuelles à hauteur d'un milliard d'euros. Chacun sait qu'une telle ponction sera inévitablement répercutée sur les adhérents que nous sommes. En clair: ce sont encore les salariés, les retraités et les familles qui paieront l'addition. Une manière à peine déguisée de faire porter le financement de la protection sociale à ceux qui en ont le plus besoin, plutôt qu'à ceux qui en ont les moyens.

Ce PLFSS est passé au forceps. Mais la casse de notre Sécurité sociale continue alimentée par le maintien des 75 milliards d'exonérations de cotisations patronales. La Sécu, dont on a fêté récemment le 80ème anniversaire est un bien commun conquis de haute lutte et financé par le travail. Son financement et sa gestion sont chaque année soumis à des logiques

comptables et financières, au lieu d'être renforcé pour répondre aux urgences sociales, démographiques et sanitaires.

Pour le SROS CGT 86, une autre voie est non seulement possible, mais nécessaire. Toutes les richesses produites doivent être mises à contribution. C'est un choix politique pour une Sécurité sociale ambitieuse, solidaire, fondée sur le principe « chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins ». La Sécurité sociale n'est pas une dépense : c'est un investissement collectif. C'est notre bien commun.

Devant ce budget de régression sociale, nous affirmons plus que jamais qu'il n'y a pas de fatalité. Le rapport de force peut et doit changer notamment en poursuivant le renforcement de notre syndicat comme celui de toutes les organisations de la CGT. Nous ne cérons pas à la démobilisation sociale, bien au contraire il nous faut affirmer notre détermination à refuser la « pensée libérale unique » propagée quotidiennement par les médias.



Nous profitons de ce dernier Edito 2025 pour souhaiter à toutes nos lectrices, et tous nos lecteurs de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne SANTE, en espérant que la JUSTICE SOCIALE, la FRATERNITE et la PAIX soient au rendez-vous de 2026 !

A noter sur vos agendas 2026

L'assemblée générale du SROS Cgt 86 aura lieu le Mardi 3 février 2026 à 9h au Centre d'Animation de Beaulieu

Après le déroulement des travaux statutaires, un échange aura lieu sur un thème d'actualité : « Les Médias ». Après la main mise accrue de ceux-ci, par 5 ou 6 milliardaires, quelles sont les conséquences pour l'information ? Et quel avenir pour le service public de l'information menacé de privatisation ?

Pour animer ce thème nous bénéficierons de la présence d'une journaliste du SNJ Cgt de FR3 Poitou-Charentes.

Ont collaboré à ce numéro du Lien Solidaire : Corinne, Odette, Gérard, Jack, Didier

UFROS
organismes sociaux



la
cgt

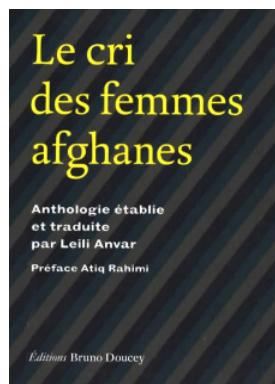


Le cri des femmes afghanes

بهرار سعید

پرده

سې چلدر مرا پنهان ندارد
نديارو مرا عربان ندارد
جو خورشيد، زېشت پرده تلب
سياهي هانم گردد نقليم
نسى مازاد مرا در پرده پنهان
اگر عبد نېټد سست ايمان
تو کز شهري طریق ها بیلېي
به موی من، چرا رګم نېلېي؟!
ذخواهم ناصح ولوونه کارم
که پاپي ضعف « تو »، « من » سرگارم
کي اضطرابی درین حکمت بیېن
به جای روی من اوی مصلحت ساز!
به روی ضعف نتفت پرده نداز



Bahâr Sa'id (Rideau)

Le voile noir ne me cache pas
Mon visage découvert ne me dénude pas
Comme le soleil, je brille derrière le rideau
Et les ténèbres ne sauraient me faire un masque
Si les pieux croyants n'avaient pas une foi faible
Ils n'auraient pas besoin de me couvrir ainsi
Toi qui viens du droit chemin des vertus
Comment perds-tu le nord en voyant mes cheveux ?
Qu'ai-je à faire d'un donneur de leçons faussaire
Pourquoi porterais-je sur MA tête le poids de TES faiblesses ?
Mais où est la justice en cette décision ?
Que toi tu sois le pécheur et moi vive en enfer !
Au lieu de voiler mon visage, O conseiller mal venu
Jette un voile sur tes pulsions coupables !

Retraites : Mythes et mensonges de la capitalisation

A l'heure où l'on fête les 80 ans de la création de la Sécurité Sociale qui a permis d'éradiquer la misère des retraités, on voit resurgir le chant des sirènes pour un système de retraite par capitalisation.

Au sein du « conclave » réuni en février 2025 par le gouvernement Bayrou, la CPME, le MEDEF et la CFDT y reviennent. « Sur la capitalisation, nous n'avons pas de tabou », déclarait en mai 2025 la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon.

Détricots donc les arguments fallacieux avancés par les adeptes de cette capitalisation et repris à outrance dans les media.

« La générosité du système par répartition creuserait l'écart entre retraités et actifs »

Les retraités auraient un meilleur niveau de vie que la population française : voilà l'argument repris par les media pour nous faire croire en la nécessité de la capitalisation.

Or, si le niveau de vie des retraités, en moyenne, est très légèrement supérieur à celui des actifs (qui comprend les chômeurs), cela cache des disparités importantes. Ainsi, 15 % des retraités ont un niveau de vie mensuel inférieur ou égal à 1020€. Le taux de pauvreté des retraités (10%) reste supérieur à celui des salariés (6.1%). Non, les retraités ne sont pas des nantis.

« La capitalisation » serait une idée novatrice »

Il s'agit pourtant d'un mécanisme déjà éprouvé et aux défauts connus. Les premières caisses de retraite du milieu du 19ème siècle, puis le 1er système national de retraite de 1910 reposaient sur cette logique. Ils se sont avérés incapables de servir des pensions suffisantes pour éradiquer la pauvreté des retraités et inadaptés aux périodes à forte inflation.

A la mise en place de la Sécurité Sociale on leur a préféré la répartition qui a permis aux retraités de vivre dignement.

« La capitalisation existe, il faudrait l'ouvrir à tous au nom de la justice sociale »

Si certaines catégories professionnelles (pharmacien, fonctionnaires...) ont des retraites qui s'appuient en partie sur ce système, le projet réjouit surtout les assureurs et les sociétés qui proposent des produits financiers. La capitalisation permettrait d'ouvrir au secteur privé le « gâteau » de la protection sociale, soit 355 milliards d'euros en 2022. Il s'agit d'un capitalisme « malgré soi » (déjà mis en place avec l'actionnariat salarié, les plans épargne retraite proposés-imposés par les employeurs), obligeant les retraités à adhérer à un capitalisme boursier.

« On n'introduirait qu'une dose de capitalisation, de façon à sauvegarder le système actuel »

L'expérience, toutefois, montre que l'introduction d'un dispositif à deux vitesses, enfonce un coin entre les classes sociales. Il devient plus facile pour les gouvernements de réduire les contributions alimentant le système solidaire et de circonscrire peu à peu le mécanisme solidaire.

« La capitalisation permettrait de doper la croissance »

Les actions des particuliers fourniraient des fonds aux entreprises, fonds nécessaires pour investir et alimenter la croissance. Toutefois, la capitalisation ne donne pas naissance à beaucoup d'investisseurs sensibles à l'intérêt national, mais plutôt à une poignée de fonds de pensions, mastodontes dont la priorité est d'obtenir les meilleurs rendements possibles, ce qui revient à spéculer, avec tous les risques attachés.

Aux Etats-Unis la durée moyenne de détention des actions était de 5 mois en 2020 (contre 5 ans des années 1940 à 1980). A un tel rythme le marché fragilise plus les sociétés qu'il ne les consolide.

La financiarisation de l'économie et l'extraction de rendements supérieurs à ceux de l'économie productive sont facteurs d'instabilité donc de crises.

« D'autres pays ayant choisi la capitalisation, il faudrait en faire autant »

La capitalisation fonctionnerait bien en Allemagne, aux Pays-Bas ou encore en Suisse (la Suède ?). C'est oublier le taux beau-



coup plus important de retraités pauvres en Allemagne : en 2020 20,2% des retraités allemands de plus de 65 ans vivaient sous le seuil de pauvreté contre 12,2 % en France . C'est oublier aussi les Etats-Unis où la capitalisation (qui contribue à environ 40% des pensions perçues) a fait baisser drastiquement le montant des pensions lors de la crise financière de 2008 et obligé les américains à repousser leur départ à la retraite de plusieurs années. Citons aussi le Chili, 1er pays à avoir imposé la capitalisation sous Pinochet : les trois quarts des retraités y touchent une pension plus faible que le salaire minimum et il est remis en question.

« Le modèle actuel serait condamné par le vieillissement de la population »

Pourtant la capitalisation ne serait pas efficace, de l'avis même de l'ancien chef économiste de la banque Natixis : « Dans une société qui vieillit le rendement des actions peut diminuer faute de bras pour créer des richesses. »

Centres ou Maisons de santé ?

Maisons de Santé privées, Centres de Santé associatifs ou Centres de Santé Publics

Les déserts médicaux sont un des sujets de préoccupation majeure. En 2024, six millions de Français•es n'avaient pas de médecin traitant et 87 % du territoire était classé en désert médical.

Le 13 septembre 2025, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé la création d'un réseau national de 5.000 maisons France Santé . Ces maisons France santé seraient conçues sur le modèle des maisons France Service (sensées remédier à la casse des services publics de proximité). Lancées en 2020 elles proposent un guichet unique pour diverses démarches administratives.

Au delà de notre défiance vis à vis de cette promesse, cette annonce du Premier ministre répond-t-elle vraiment à l'une de nos revendications majeures : le droit à la santé et l'accès aux soins pour toutes et tous.

Chacune, chacun de nous a pu constater la forte dégradation de la situation : dépassements d'honoraires scandaleux , doublement des franchises médicales ,manque de médecins , dentistes , ophtalmo , gynécologues , fermeture de services hospitaliers et de lits , délais d'attente trop longs , fermetures des Urgences etc .. Ces difficultés sont les conséquences d'années d'austérité budgétaire et de libéralisation des services publics.

Depuis des décennies les gouvernements successifs ont fait le choix de politiques publiques basées sur la baisse du coût du travail, la rentabilité, la réduction des dépenses publiques et l'introduction d'une logique de marchandisation de la santé.

Nous dénonçons la dérive vers la financiarisation de notre protection sociale, le glissement de la cotisation sociale vers l'impôt et les taxes ainsi que le manque de moyens tant en termes de structures de santé publique que de médecins et professionnels de santé.

Pour nous à la CGT il est urgent de changer de logique pour garantir l'accès au système de soins à toutes et tous. Nous revendiquons la création de centres de santé publics et non des établisse-

De plus les discours alarmistes sur le déficit du système de retraite français doivent être relativisés : les prévisions les plus pessimistes ne le placent qu'à 1% du PIB, loin d'un « dérapage incontrôlé. »

L'accent mis sur l'urgence à réformer et à s'orienter sur la capitalisation comme solution permet surtout d'esquiver la discussion : d'autres options sont bien évidemment possibles, comme entre autres, la contribution de certains revenus de placement, ou l'augmentation des salaires (en particulier ceux des femmes) qui provoquerait une hausse des cotisations favorisant l'équilibre du régime actuel.

Pour toutes ces raisons, la CGT refuse tout système de retraite à points et par capitalisation, système individuel qui ne garantit pas ce qui est perçu.

(1) D'après un article de Simon Arambourou _haut fonctionnaire_ Le Monde diplomatique juin 2025

Ça fait toute la différence



Illustration repiquée de l'excellente revue de la CGT Vie Nouvelle

ments France Santé aux contours et financement très flous et qui feraienr encore la part belle au secteur libéral.

Actuellement existent deux types de structures bien différentes .Les distinguer peut nous aider à mieux comprendre l'existant pour mieux nous positionner pour l'avenir.

- les maisons de santé créées à partir de 2007 ne sont en fait qu'un prolongement des cabinets médicaux de groupe avec la pratique d'une médecine libérale. Le secteur privé s'y est impliqué eu égard à la rentabilité recherchée (groupe Elsan). Nos impôts sont utilisés par le biais des collectivités territoriales qui mettent souvent à la poche pour favoriser leur mise en place.

- les centres de santé sont eux gérés par des associations (ex celui des trois cités à Poitiers). Le plus souvent implantés en milieu urbain, ils pratiquent le tiers payant, les médecins et autres professionnels de santé sont salariés. Mais leur équilibre financier est fragile. De notre point de vue ils pourraient servir de base à notre revendication de Centres de santé publics. Ces structures de proximité auraient vocation à être rattachées aux hôpitaux publics et à travailler avec l'ensemble des acteurs de santé. Pour nous ils seraient aux antipodes des maisons France Santé.

Alors Mr Lecornu (ou un autre) Maisons de Santé PRIVÉES ou Centres de Santé PUBLICS ?

Travail dissimulé, marchandage, hyperexploitation



Nous reproduisons un tract diffusé par la CGT Transports en soutien à la lutte de travailleurs et de travailleuses du nettoyage sans papiers.

«Depuis 2017, des travailleuses et travailleurs sans papiers, employé•es par la société de sous-traitance NTI (devenue AR-ENVIRONNEMENT),

accomplissent des tâches essentielles au sein de l'industrie du traitement des déchets : tri des ordures ménagères, débourrage des machines, maintenance des fours lors des arrêts techniques des incinérateurs.

Ils et elles exerçaient des missions essentielles à la Nation sans contrat, sans déclaration, sans équipement de protection suffisant, sans Sécurité Sociale, sans retraite. Le tout dans un climat de racket, chantage et harcèlement, orchestré par leur employeur et les donneurs d'ordre Veolia, Suez, Paprec, Urbaser et Engie.

Parmi eux, 24 ont décidé de rompre le silence et de saisir la justice. Deux femmes enceintes, privées de congé maternité, plusieurs accidenté•es du travail resté•es sans soins, faute de déclaration.

Tous demandent réparation devant le Conseil de prud'hommes et ont aussi déposé plainte au pénal.

Les donneurs d'ordre savaient. Ils ont laissé faire.

Les grandes entreprises du secteur, Veolia et Suez en tête, ont eu recours à ce sous-traitant frauduleux en toute connaissance de cause. Leur obligation de vigilance leur imposait pourtant de vérifier, tous les six mois, la conformité sociale de leurs prestataires. Elles ont choisi de détourner le regard et risquent d'être condamnées, au même titre que leur sous-traitant, pour : travail dissimulé, marchandage, emploi de travailleur·euses sans titre de séjour, conditions de travail indignes et discrimination systémique.

L'hyperexploitation des sans-papiers : un modèle économique bien rodé ?

En tolérant ces pratiques, les géants du déchet ont fait un choix clair : celui du profit à tout prix, au mépris de la dignité humaine. Veolia, principal donneur d'ordre visé dans une première procédure, a du rapidement prendre ses responsabilités. En septembre 2023, à la suite de l'occupation du site XVEO Syctom, l'entreprise a accepté d'embaucher les salarié·es concerné·es et de fournir les documents nécessaires à leur régularisation. Mais Suez, deuxième principal donneur d'ordre dans cette affaire — suivie de Paprec et Urbaser — reste, elle, muette.

Les assistés d'en haut (1)

Le pouvoir français s'accroche à son plan d'austérité qui consiste à rançonner salariés, retraités et malades pour financer l'armée et rétablir les comptes. L'état affiche sa volonté de continuer à alimenter financièrement les grandes entreprises.

PRÈS DE 160 MILLIARDS D'AIDES PUBLIQUES PAR AN POUR LES ENTREPRISES !



L'offensive budgétaire annoncée ne s'embarrasse même plus de feindre l'équité. Taxation des malades, rabotage des droits des chômeurs, gel des prestations sociales, désossage des services publics etc... Il faudrait punir tous ces tricheurs aux prestations sociales (13 milliards d'euros selon la Ministre Catherine Vautrin, dont elle oublie de dire que la moitié représente de la fraude d'employeurs sous forme de travail dissimulé).

Pendant ce temps l'Etat offre sans contrepartie, ni contrôle, ni évaluation plus de 200 milliards aux entreprises, entre subventions (48 milliards), allègements de cotisations (75 milliards) et niches fiscales (88 milliards). (2)

Ces prodigalités qui ont en principe vocation à maintenir l'emploi, accroître la compétitivité et développer des secteurs stratégiques ont en pratique des effets faibles voire nuls selon les parlementaires enquêteurs.

Les incitations fiscales à baisser le « coût du travail » ne dissuadent pas les employeurs d'automatiser plutôt que d'embaucher.

2024 : une nouvelle vague de mobilisation

Treize autres salarié·es, exploité·es dans les mêmes conditions, ont saisi la justice.

À cette occasion, trois réunions de négociation ont eu lieu entre la CGT et Suez, de septembre 2024 à mai 2025. La CGT y a porté des revendications simples : accompagnement à la régularisation, embauche en CDI, reconnaissance des préjudices subis en justice.

Suez a d'abord accepté d'embaucher 7 puis 9 salarié·es... à condition qu'ils retirent leur action en justice, en échange d'une compensation financière globale au profit de la Cgt, qui devra ensuite repartir l'enveloppe entre les salariés. Un marché inacceptable. Suez s'est ensuite engagée à transmettre une position claire, par écrit, le 10 juin 2025. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Suez veut acheter le silence des salarié·es et de la Cgt avec des miettes !

Ces salariés ne demandent pas la charité, ils réclament justice, reconnaissance, réparation. Ils refusent ce troc humiliant entre embauche et silence, et restent déterminés à faire valoir leurs droits. La CGT reste à leurs côtés.»

cher. Les exonérations de cotisations, concentrées sur les bas revenus, dégradent le niveau de qualification au sein des entreprises exportatrices et favorisent leurs rivales étrangères. Quant au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE, cadeau de 100 milliards à partir de 2013), il a montré que les branches peu exposées à la concurrence internationale, comme la grande distribution préfèrent augmenter leurs marges qu'embaucher ou baisser les prix.

Malgré leur incapacité à préserver l'emploi ou la balance extérieure, ces aides forment désormais le premier poste de dépense de l'Etat : les 211 milliards précités représentent davantage que les dépenses combinées d'enseignement, de défense et du service de la dette.

Une partie significative de ce financement public se retrouve non pas dans les courbes décroissantes du chômage mais dans celles croissantes des fortunes privées. Ainsi de 2013 à 2019 Carrefour a profité de 2,3 milliards d'exonération, a réalisé 3,6 milliards de bénéfices et en a reversé 2,8 à ses actionnaires.

On assiste à ce que le haut fonctionnaire Gilles Carrez a appelé il y a 40 ans « l'intervention publique libérale ».

Le soutien de l'Etat à l'économie marchande représentait deux points de PIB à la fin des années 70, trois points en 2000 et plus de six aujourd'hui, avec une croissance 3 à 4 fois plus rapide que celle des aides sociales.

Analysant cette transformation du capitalisme français, les chercheurs Benjamin Bürbaumer et Nicolas Pinsard notent que depuis le début des années 2010, le soutien public à l'économie marchande représente plus de 20% du total de l'investissement privé, 33% en 2020, contre 5% dans les années 1970.

Parallèlement à cet assistanat, le taux de l'impôt sur les bénéfices a été divisé par deux depuis 1985.

Cette politique dite de l'offre appliquée depuis plusieurs décennies s'est accélérée avec Macron. Cela a conduit aujourd'hui à une explosion des inégalités tout en accroissant les déficits du pays. Malgré la faillite de leur politique nos gouvernements s'obstinent avec acharnement comme on le constate avec le débat sur le budget.

(1)- D'après d'un article de Pierre Rimpert et Grégory Rzepski

(2)- Rapport de Fabien Gay et Olivier Rietmann, fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants et remis au Sénat en juillet 2015

Ruiselle...ment

Un récent rapport de l'INSEE analyse l'évolution des revenus de 2003 à 2022 en particulier ceux des 0,1% des plus riches (40 700 foyers en 2022). Cette étude est basée sur les données fiscales et donc ne tient pas compte de l'évasion fiscale. Leur revenu moyen déclaré est passé de 469 000 à 1 million d'euros par an (+ 119 %). En 2022 leur fortune globale totalise 42 milliards d'euros c'est-à-dire plus de 3 % du revenu des autres contribuables, en 2003 il était de 2%. La part des produits financiers, qui a progressé dans leur revenu, a largement favorisé son évolution.

Comme l'écrit l'Insee dans sa note : « Cette diminution s'explique en partie par la baisse du taux marginal le plus élevé, qui contribue d'autant plus à la baisse du taux d'imposition que les revenus du foyer sont élevés ». En effet le taux d'imposition moyen de cette catégorie des plus riches a été réduit de 3,5 points en 19 ans, passant de 29,2 % en 2003 à 25,7 % en 2022.

Et de l'autre côté...

912 décès de personnes sans chez-soi ont été recensés en 2024, soit une hausse de 16 % par rapport à 2023.

L'âge moyen du décès est de 47,7 ans, soit 32 ans de moins que la population générale.

Ces décès concernent majoritairement des hommes (82 %), mais la part des femmes continue de croître (13 % en 2024).

Le Collectif Les Morts de la Rue publie aujourd'hui la treizième édition de son rapport annuel Dénombrer & Décrire, consacrée à la mortalité des personnes sans chez-soi en France.

<https://mortsdelarue.org/publication-du-13/-rapport-denombrer-decrire-octobre-2025/>

« Je veux que nous puissions apporter un toit à toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui sans abri » Telle était la promesse de Macron en 2017. On mesure aujourd'hui le mensonge de ses propos ! La politique en faveur des riches n'a jamais profité aux pauvres ni aux salarié·es !



Plans de « sauvegarde » de l'emploi. A qui faire confiance ?

Le 17 novembre, le groupe sidérurgiste Novasco a été mis en liquidation judiciaire partielle, fermant trois sites sur quatre (en particulier celui de Hagondange) laissant sur le carreau 640 salarié·es sur 760.

Après quatre redressements judiciaires, l'ex-Ascometal avait été reprise par le fond d'investissement britannique Greybull Capital qui s'était engagé à y investir 90 millions d'euros pour moderniser l'entreprise. L'état a participé de son côté pour 75 millions d'euros. Mais le fonds d'investissement n'a versé que 1,5 million sur les 85 promis entraînant la cessation de paiement. Face à ces financiers voyous le ministre délégué de l'Industrie, Sébastien Martin, mercredi s'est « faché », il va leur demander des comptes ! Mais pas question d'envisager la nationalisation.

Alors que l'Assemblée nationale vient de voter la nationalisation d'ArcelorMittal, autre entreprise sidérurgique qui se gare de subventions publiques justifiées par des promesses de décarbonation tout en fermant les sites de production de Hayange, Florange, Dunkerque ou Fos. Notons que le Rassemblement national a tout fait pour empêcher ce vote. Et évidemment la droite et le gouvernement s'y sont aussi opposés.

Pourtant une autre voie est possible pour sauver les entreprises et conserver les emplois : la mobilisation et l'intervention des salarié·es. Ainsi les salarié·es de Duralex ont pu faire repartir leur verrerie sous forme de SCOP dans laquelle ils et elles ont investi. Devenu·es associé·es et bénéficiant d'aides de collectivités locales, ils ont pu redémarrer l'usine et augmenter les ventes en diversifiant les produits. L'emploi de l'ensemble des salarié·es comme leur salaire a été maintenu, 17 personnes ont même été embauchées. Et c'est suite à la difficulté d'obtenir des investissements pour financer la modernisation de l'usine que la SCOP a décidé de faire une levée de fonds de 5 millions par des titres participatifs en direction des citoyen·nes. Le montant a été obtenu en moins de deux heures et aujourd'hui. Il atteint 19 millions ! Témoignage éclatant de la popularité de ces produits et de la solidarité populaire. Une autre SCOP, celle des ex-Fralib (aujourd'hui appelée 1336 le nombre de jours de leur lutte), vient de réaliser en 2024, son meilleur chiffre d'affaires en dix ans avec une hausse de 30 %.

Comme quoi malgré les pièges et les obstacles de l'environnement capitaliste, la gestion par les salarié·es de leur entreprise peut être plus efficace et plus juste que celle des patrons. Surtout quand il n'y a pas d'actionnaires à engranger ? Je pose la question comme dirait Pascal Praud sur Cnews.

Sainte Soline : les différents visages de la répression

La publication des vidéos des caméras piéton des gendarmes engagés lors de la manifestation nous montrent l'envers du décor des actions sensées nous protéger lors des manifestations. La violence des propos et des gestes enregistrés par ces militaires dénotent un l'état d'esprit chargé de haine et de testostérone. Ils y expriment leur volonté de blesser voire même jusqu'à tuer les opposants confortés par le sentiment d'impunité car, pour le ministre

de l'Intérieur, tout c'est déroulé dans les règles. C'est bien cette institution qui transforme les « gardiens de la paix » en « féroces de l'ordre ». Quant à la justice elle vient de classer sans suite la plainte déposée par quatre des blessé·es graves de Sainte Soline.

Ce qui n'est pas le cas des quatre militants (dont le secrétaire de l'UD CGT 79) qui passaient en procès en appel le 2 décembre

à Poitiers. Accusés d'avoir « organisé » la manifestation, ils avaient été condamnés en première instance à Niort. Cette bassine a pourtant été jugée illégale depuis confirmant de la justesse et légitimité de cette lutte.

Dernière péripétie, le préfet avait interdit le rassemblement devant le tribunal le reléguant de l'autre côté du boulevard. Heureusement le jugement en référé a annulé l'arrêté préfectoral.

Nous étions donc près de 500 à les soutenir devant le Palais de justice et dénoncer la dérive autoritaire qui vise réprimer les mouvements de contestation qu'ils soient syndicaux ou environnementaux.

On ne compte plus les militant·es de la CGT poursuivis soit pour des actions syndicales soit pour des propos ou déclarations comme c'est le cas de notre secrétaire confédérale Sophie Binet.



Dialogues retranscrits des vidéos enregistrées par les caméras des gendarmes et publiées par Mediapart et Libération.

Brèves

Liberté syndicale

La secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, est mise en examen pour avoir comparé les grands patrons menaçant de délocaliser à des rats qui quittent le navire. En reprenant cette expression bien connue, elle a dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

Elle avait ainsi réagi aux propos du patron du groupe LVMH Bernard Arnault qui estimait que le projet de surtaxe du gouvernement poussait les plus riches à quitter le pays.



Une plainte pour injures publiques a été déposée par le mouvement patronal ETHIC, (si si sans rire !!) présidé par Sophie de Menton, au motif que Sophie Binet avait porté sur les chefs d'entreprises un «jugement de valeur négatif qui entache nécessairement leur honneur et leur réputation», rien que ça !!

Encore une nouvelle et grave atteinte à la liberté syndicale !

Accidents du travail, ne pas perdre sa vie pour la gagner

Le dernier rapport de l'assurance maladie fait état d'une nouvelle hausse du nombre de morts au travail en France. Pour le seul secteur privé il y a eu 764 morts en 2024 (759 en 2023)

Ces drames sont le résultat d'un choix politique: celui de sacrifier la santé et la sécurité des travailleurs sur l'hôtel de la rentabilité. C'est inadmissible. Face à cette réalité insoutenable des morts au travail il faut rétablir de toute urgence les CHSCT. La CGT refuse le fatalisme et exige du gouvernement des actes forts pour endiguer cette hécatombe.

Augmentation du SMIC au 1er janvier 2026

Le groupe de 5 experts présidé par un membre de l'OCDE recommande au gouvernement qu'il s'en tienne à la hausse automatique liée à l'inflation soit 1,5 % ce qui correspond à 20 € net par mois. Et donc pas de coup de pouce comme depuis 2012. Actuellement le SMIC est de 1801,80 euro brut soit 1426,30 net. On est loin des 10.000 euros que gagne en une seconde Bernard Arnault !

Plus modeste la CGT revendique le SMIC à 2000 € brut et une échelle mobile des salaires, c'est une question de justice sociale.

Culture ou Kultur ?

Dans une charge contre le Centre national du cinéma -CNC -que son parti souhaite supprimer le député RN du Nord Sébastien Chenu a déclaré sur France Info « qu'un bon film se juge au nombre d'entrées en salle qu'il a obtenues ». Mi-octobre il a donc déposé un amendement au projet de loi de finance qui supprimerait toute aide à la création cinématographique qui permet aujourd'hui de réaliser des films. Rappelons que les financements qu'accorde le CNC est prélevé sur prix des places payées par les spectateurs.

Quelle pauvre vision de la culture a ce parti politique ! Comme l'écrivait nazi Hanns Johst : «Quand j'entends le mot culture, je sors mon revolver».

Ne pas oublier !

Mardi 3 février à 9h au Centre d'Animation de Beaulieu

Débat sur le thème : «Les médias»

avec la participation d'une journaliste du SNJ Cgt de FR3 Poitou-Charentes



Bulletin de contact ou de syndicalisation - SROS86

Nom, Prénom :

Adresse :

tel : **mail :**

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Bulletin à retourner à un·e militant·e de votre connaissance ou à SROS86 chez Jack Bougouin 35 allée des Buissons 86000 Poitiers

Rappel : 66% de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts ou si vous êtes non-imposable le fisc vous enverra un chèque de ce montant.